



**Réunion du Bureau Directeur décentralisé
Du 23 octobre 2024
A la Mairie de Festieux**

Présents :

Messieurs, Jean-Marie Bécret, Patrice Carpentier, Michel Corniaux, Eric Freling, Cédric Ibatici, Paul Pesin et Pascal Poidevin.

Participe :

Monsieur Olivier Cambraye, Directeur du District.

Invité : Didier Delattre

En préambule le Président remercie le Maire de la commune, Benoit Buvry, pour son accueil dans la salle de la Mairie, en présence du club local, pour une réunion de bureau décentralisée.

Un échange avec le club local permet de faire un tour d'horizon sur les difficultés rencontrées par un club nouvellement créé.

Une démonstration à l'utilisation à la tablette pour l'établissement de la FMI est réalisé par Didier Delattre en présence des 4 dirigeants du club.

1. Courriers :

- Candidatures de l'US Vervins pour l'organisation d'une ou plusieurs finales de coupe et de l'Olympique de St Quentin pour la finale de la coupe de l'Aisne : transmis au Président de la commission des compétitions.
- Demande de rdv pour la mise en vente en ligne, le contrôle d'accès et un système de paiement dématérialisé lors d'événements sportifs : le Président contactera le prestataire
- Demande de Laurence Demailly, référente handicap à la Ligue, afin d'accompagner un candidat reconnu MDPH inscrit à la FIA : Jean-Marie Bécrot se rapprochera de la ligue pour déléguer un CTA.
- Mail de monsieur ALILAT Karim, éducateur spécialisé au centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Quessy qui souhaite avoir des renseignements sur la possibilité pour des demandeurs d'asile de pouvoir intégrer un club de foot et posséder une licence : Michel Corniaux prendra contact avec l'intéressé.
- Demande de visio de Hassan Sagou concernant la présentation de Footspot pour un partenariat : le Président prendra contact avec l'intéressé.

2. Validation des dispositions prises sur le déroulé U13 Pitch, le barème des frais d'arbitrage futsal et celui des délégués officiels :

- Le bureau directeur, consulté par voie dématérialisée, a validé, à l'unanimité, les propositions de la commission des jeunes sur le déroulé du festival Pitch U13, à savoir ;
 - Participations des 6 équipes U13 D1 confirmé **à partir du 3^{ème} tour**
 - Fin du Challenge complémentaire
 - Les équipes U12 D1 confirmé **ne participent pas au Festival Pitch**
 - Faire une FD **avec 8 équipes féminines spécifiques (si demande, lancer la pratique à 5 pour la finalité régionale)**
 - Faire un challenge des équipes réserve **U13** en parallèle avec une finalité à 8 équipes.

Je n'ai pas retrouvé de règlement sur le site concernant la Pitch U13, cette décision fera donc l'objet d'un procès-verbal du bureau qui paraîtra sur le site avant le début des épreuves.

- Le bureau directeur valide, à l'unanimité, le barème des frais d'arbitrage pour le championnat spécifique futsal de la saison 2024/2025 :
 - Nombre de kilomètres aller-retour à 0.41 € dans la limite de 100 kms AR
 - Ajoutée d'une prime de 25 euros pour le match d'une durée réglementaire, soit un montant maximum de 41 + 25 = 66 euros.
 - La commission de désignation disposera d'un budget kilométrique correspondant à 80 kilomètres AR par désignation, soit 80 x 2 arbitres par rencontre x 3 rencontres = 480 kms par journée avec la participation de 6 équipes

Après élaboration du calendrier, les rencontres ne seront programmées qu'à la condition que le club ait procédé à la demande d'un nombre de licences suffisantes et au versement des frais :

- D'engagement de 100 € à la date de la 1^{ère} journée
- Du versement des frais d'arbitrage de 200 € à la date de la 1^{ère} journée, puis 250 € au 15/12/2024 et 250 € au 15/02/2025 (soit un total de 700 €).

Les engagements ne seront effectifs qu'après apurement du compte club de la saison 2023/2024.

- Le bureau directeur, valide, à l'unanimité, les modalités de remboursement des frais engagés par les délégués sur les rencontres de D1 à la charge du District :

Il est procédé à la mise en place d'un plafond de remboursement à 100 km aller/retour et l'attribution d'un budget de 80 Km de moyenne AR par match, soit :

- Frais de déplacement : soit 80 kms x 0,41 € x 6 délégués x 22 journées = 4 312 €
- Frais de mission : 132 désignations x 16 € = 2 112 €
- Budget total de 6 500 euros

3. Compte au 30 juin 2024 :

Olivier Cambraye intervient sur la vérification des comptes au 30 juin 2024 par le Commissaire Aux Comptes sur l'exercice 2023/2024 et les perspectives de résultat.

4. Ordre du jour du Comité Directeur du 12 novembre 2024 :

L'ordre du jour du comité directeur du 12 novembre portera principalement sur la présentation des comptes annuels au 30 juin 2024, du rapport moral du secrétaire Général et de la nomination du commissaire aux comptes pour les 6 années à venir.

5. Ordre du jour de l'AG du 29 novembre 2024 :

Le Président propose l'ordre du jour de l'AG du 29 novembre 2024 qui devra faire l'objet d'une validation lors du comité directeur.

De même les noms des personnes retenues pour une remise de médaille n'appellent pas d'observations particulières.

6. Charte des parents :

- Présentation de la charte à l'AG :

Un groupe de travail, piloté par Didier Delattre, a mené des travaux afin de lutter sur les incivilités autour du terrain.

Le District Aisne a voulu profiter de l'édition du Festival foot U13 Pitch le 06 avril 2024 à Saint Quentin pour sensibiliser tous les acteurs du football aux incivilités aux bords des terrains avec la mise en place de plusieurs actions.

Sous l'impulsion de la commission formation et son Président Jean-Marc Valentin, une charte des Parents supporters a été réalisée par les différents acteurs et sera présenté aux clubs lors de l'Assemblée Générale.

Trois "Mamans" du club de Ribemont qui ont participé à l'élaboration interviendront lors de la présentation.

Tous les clubs comportant des équipes de jeunes présents à l'AG se verront recevoir un exemplaire de cette charte.

Il sera demandé l'affichage de ce support dans l'enceinte de vos stades.

- Support de communication de la charte :

Le bureau valide la fabrication d'un spécimen par les deux fournisseurs de plaque consultés.

La décision sur le choix du spécimen sera prise lors d'une réunion de travail le mercredi 29 octobre au DAF en présence de Patrice Carpentier, Paul Pesin, Cédric Ibatici, Eric Freling et Gilles Cousin.

7. Composition des commissions régionales 2025 :

Le Président sollicite les membres du bureau directeur sur la reconduction ou non des membres du district cooptés dans les commissions régionales et la proposition de nouveaux membres.

8. Retour sur le fonctionnement des commissions par chaque responsable de secteur :

Une réunion de la commission de recrutement et de la fidélisation de l'arbitrage se réunira le 27 octobre 2024 sous la présidence de Clément Visbecq.

La journée Nationale de l'Arbitrage se déroulera le samedi 2 novembre 2024 à partir de 14 heures sur les installations de l'IFC Soissons.

Le championnat futsal spécifique se disputera avec 4 équipes : Jussy 2, ASCOM futsal, Laon US, Guise futsal sur la base de deux phases en Aller/retour.

Le bureau décide à l'unanimité qu'il n'y aura pas de coupe de l'Aisne futsal, cette saison, compte tenu du peu d'équipes engagées.

Un équipement sera alloué aux membres de la commission technique pour les représentations du District sur les rassemblements des districts. Un doodle sera mis en place afin d'obtenir les tailles des techniciens concernés.

Le Président rencontrera l'équipementier pour le renouvellement de la convention pour la mandature et la dotation allouée pour l'ensemble des membres de commission.

Pour tenir compte du règlement des compétitions féminines adopté lors de l'Assemblée Générale des clubs le 15 juin 2024, il ne pourra être donné suite à l'organisation d'un challenge à 8 pour les équipes éliminées en coupe de l'Aisne.

Le Président

Pascal Poidevin

Le Secrétaire Général

Michel Corniaux